



# SPORT GYM PLAISIR



*Saison 2022-2023*

## **Pour s'inscrire :**

- ✓ Remplir le bulletin d'adhésion
- ✓ Joindre au dossier :
  - ❖ 2 photos d'identité récentes
  - ❖ 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse + e-mail
  - ❖ Certificat médical de moins de 3 mois pour toute nouvelle inscription / Renouvellement ou attestation dans les autres cas
  - ❖ Règlement de la cotisation annuelle
    - Chèque à l'ordre de Sport Gym Plaisir
    - Espèces (se déplacer directement au club)
    - Chèques ANCV

	En 1ère section	2ème section avec Licence FSGT	2ème section avec licence FF	Autre club FSGT
Résident Vitry	200€	132€	168€	164€
Non résident Vitry	220€	152€	188€	184€

**LES INSCRIPTIONS SE FONT AU SIEGE DU CLUB.**

**LES DOSSIERS COMPLETS PEUVENT ÊTRE DEPOSES DANS LA BOITE AUX LETTRES OU CONFIES AUX MEMBRES DU BUREAU**



Entente Sportive de  
Vitry 17-19 allée du  
coteau 94400 Vitry sur  
seine

Tel : 01.46.80.94.44

Portable SGP :

06.32.06.64.75

E-mail : [sgp@esvitry.fr](mailto:sgp@esvitry.fr)

Site internet :

[www.esvitry-sportgymplaisir.com](http://www.esvitry-sportgymplaisir.com)

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/ESVSGP>



L'inscription à la section SGP se fait pour toutes les activités, et non pour un créneau en particulier et pour la saison entière (de septembre à juin).

Le remboursement de la cotisation SGP ne se fera que sous certaines conditions et sur présentation obligatoire d'un justificatif datant de moins de 3 mois accompagné d'une lettre explicative. La section n'effectuera plus de remboursement à partir du mois de mars.

La cotisation club et la licence FSGT ne sont pas remboursables.

Pour les séances d'aquagym, les places étant limitées, nous vous demandons d'être assidu(e).

L'inscription SGP est ouverte à partir de 15 ans.

**Vous devez avoir systématiquement sur vous votre licence ou passeport SGP 2022-2023. Des contrôles réguliers sont réalisés dans les cours.**

Pour des questions de sécurité, la présence des enfants n'est pas autorisée lors des cours.

Pour tous les cours :

- La serviette est obligatoire
- Une bouteille d'eau est conseillée
- Les chaussures sont propres, uniquement dédiées à l'activité et enfilées à l'entrée de la salle
- Une tenue adaptée doit être portée
- Arriver à l'heure (l'animateur se réserve le droit de ne pas accepter l'adhérent(e) après le début du cours)
- Bonnet obligatoire pour l'aquagym

**La Section se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces consignes.**